

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 8 décembre 2020

Objet

**Modification des
statuts du SIREC**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 décembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
Mme CHEVAUCHERIE –M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE –
M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX –
Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET – M. BUNEL –
M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. MEHERZI – Mme ADENIS – M. JUIF –
Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD – M. SINSOU –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à M. BOURIGAULT – M. DROILLARD à M. BUNEL
Mme ALFONSI à Mme COLLIN - Mme SOLA à Mme LACUEY**

Absent :

**Mme SABI
M. ASFOR**

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Intercommunal en charge de la restauration collective pour les communes de Floirac, Cenon et Ambarès-et-Lagrave (SIREC) se trouve en difficulté de trésorerie à la suite de la crise sanitaire due au COVID 19.

Il explique que les statuts actuels du SIREC n'autorisent pas les communes à lui verser une subvention exceptionnelle qui lui permettrait de payer les salaires de ses agents pour les prochains mois. Il est donc très urgent de procéder à la modification des statuts tels que placés en annexe afin de pouvoir réaliser cette opération.

La subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire du premier semestre 2020 fait l'objet d'une convention soumise par ailleurs à l'approbation du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification des statuts du SIREC tels que portés en annexe.

Vu les articles L 5212-1 et suivants et L 5212-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 réunie en date du 24 novembre 2020 ;

Considérant les pertes de recettes subies par le SIREC en raison de la crise sanitaire ;
Considérant la nécessité pour le SIREC de se reconstituer de la trésorerie afin de payer ses charges et notamment ses charges de personnel ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE d'approuver la modification des statuts du SIREC tels que portés en annexe.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 9 décembre 2020

Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : 31
Pour : 27
Contre 4 (Mmes ARNOLD –
CASTAGNET – MM. CALT – SINSOU)
Abstention :



Le Maire,